Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **62 (1970)**

Heft 12

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

62e année | Décembre 1970 | No 12

La paix du logement corollaire de la paix du travail ?

Par *Guido Nobel*

Depuis d'innombrables années, l'Union syndicale suisse se préoccupe des problèmes que soulève l'habitat dans notre pays. La pénurie très aiguë de logements a nécessité l'intervention de l'Etat qui avait édicté des mesures protectionnistes. Malheureusement, malgré le fait que la pénurie se soit encore accrue, ces mesures furent rapportées et ce n'est qu'un arrêté d'urgence qui a permis de les prolonger, encore que sous une forme bien diminuée, jusqu'à la fin de cette année. Consciente du profond malaise existant parmi la gente des locataires et préoccupée de leur sort après la disparition de toutes mesures protectionnistes, l'Union syndicale suisse s'est efforcée, en accord avec la Fédération romande immobilière et l'Union romande des gérants et courtiers en immeubles, de rechercher une solution aux nombreux problèmes du logement et cela en dehors de toute échéance ou événement politique. Des textes ont été élaborés qui comprennent:

- une convention qui constitue le texte de base définissant les points essentiels sur lesquels les partenaires se mettent d'accord;
- une déclaration d'intention exposant les motifs pour lesquels les partenaires se sont mis d'accord;
- un accord sur l'élaboration d'un bail à loyer type pour les appartements d'immeubles locatifs;
- enfin un accord sur la création de commissions paritaires de conciliation découlant du bail à loyer type pour les appartements d'immeubles locatifs.

Au cours d'une conférence de presse convoquée par les signataires de ces conventions, un communiqué fut rédigé en commun dont nous reproduisons ci-après la teneur:

«*But*

»L'Union syndicale suisse d'une part, la Fédération romande immobilière, l'Union romande des gérants et courtiers en immeubles d'autre part, ont signé une convention le 4 décembre 1970, en qualité de partenaires responsables et représentatifs des milieux de locataires et de propriétaires, en présence de Monsieur le conseiller